

Compte rendu de la séance du mardi 12 décembre 2017

Absents : Emmanuel Aligé et Nicolas Lucas

Secrétaire de la séance : Ségolène HEURTEBIZE

Ordre du jour:

- Projet ATD : Proposition de souscription à l'option AMO "Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie" ;
- Agence Postale communale : renouvellement de la convention avec La Poste ;
- Projet d'aménagement des Routes Départementales (Route de Mazerolles) ;
- Modification des statuts et du périmètre du Syndicat du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) ;
- Avancement de grade (ratios et création du poste) ;
- Point sur la tranche 2 de la réhabilitation des salles ;
- Point sur le très haut débit (THD) et le PLUi
- Divers.

Délibérations du conseil:

Agence postale : Renouvellement de la convention avec la Poste (DE 2017 040)

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'une convention a été signée avec La Poste afin de définir les modalités d'organisation et de gestion de l'agence postale communale de Saint-Sornin. Cette convention a été signée le 20 juillet 2005 pour une durée de 6 ans puis renouvelée en juillet 2011.

Ce partenariat étant arrivé à son terme le 20 juillet 2017 dernier, il y a lieu de décider du renouvellement de cette convention en précisant la durée souhaitée qui peut aller de 1 à 9 ans.

Résolution :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler la convention signée avec la Poste le 20 juillet 2005 et ce pour une durée de 9 ans ;
- Autorise le Maire à signer tout les documents nécessaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Modification des statuts et du périmètre du Syndicat du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure ((DE 2017 041)

Exposé :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'extension de périmètre du SyBTB afin de favoriser le transfert des compétences GEMAPI aux EPCI à Fiscalité Propre du territoire en 2018. Cette structure oeuvre depuis de nombreuses années sur les cours d'eau du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure et ont pour volonté, à l'échelle du bassin hydrographique du karst, la préservation et la gestion des cours d'eau, des annexes hydrauliques, des zones humides et de la biodiversité.

De plus, il informe les membres du Conseil Municipal que la commune de BOUEX souhaite adhérer au syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure. L'ensemble de ces nouveaux éléments entraîne la modification des statuts de ce dernier et de son périmètre.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet d'extension de périmètre du SyBTB ainsi que sur les statuts modifiés en conséquence.

Résolution :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'adhésion de la commune de BOUEX au sein du syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure ;
- Approuve la modification des statuts et du périmètre tels que détaillés en annexe jointe à la présente délibération.

Ratios (DE 2017 042)

Exposé :

Vu l'avis du comité technique du 17/10/2017,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Résolution :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour et 5 abstentions,

Décide :

1- D'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e me classe	100,00%

2- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3- D'inscrire les crédits suffisants au budget communal.

Création de poste (DE 2017 043)

Exposé :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que : Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade.

Aussi, considérant la délibération fixant le taux d'avancement de grade, Monsieur le Maire propose la création :

d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 13 décembre 2017 ;

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 13 décembre 2017.

Filière technique :

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Grade : adjoint technique

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : de principal de 2ème classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Résolution :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour 5 absentions décide d'adopter les modifications du tableau ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget.

Divers :

Projet ATD : Proposition de souscription à l'option AMO "Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie" :

Mission :

- Annuelle sur les interventions en voirie ;
- Procédures de classement et déclassement de voies ;
- Recensement et inventaire des existants (en pluriannuelle vis à vis du tableau existant).

Pour mémoire la cotisation actuelle s'élève à 907€ et la nouvelle prestation aurait un coût de 326€ supplémentaire.

Orgedeuil et Vilhonneur ont adhéré à cette mission.

Les élus à 11 voix contre et 2 abstentions se prononcent contre l'adhésion.

Projet d'aménagement des Routes Départementales :

L'étude est toujours en cours. Il est proposé d'expérimenter les chicanes sur la Route de Mazerolles. Le CM valide cette proposition.

Point sur la tranche 2 (sanitaires) : (voir annexe en PJ)

Très haut débit et PLUi :

Un nouvel appel d'offre a été lancé pour le THD. Le financement est bouclé à hauteur de 3 millions d'euros. 40% de la fibre sera enterrée. La commune de Saint-Sornin est dans les dernières tranches prévues entre 2020 et 2022 (priorité aux communes en zones blanches).

L'étude relative au PLUi de Seuil Charente Périgord va commencer en mars 2018 pour un aboutissement prévu entre 2020 et 2022.

Cidil :

Le Cidil est en pleine mutation suite à divers problèmes de trésorerie. Une nouvelle structure pourrait voir le jour afin de réaliser des économies. Un accord de principe est demandé afin de déclarer notre intention de faire travailler le Cidil à hauteur de 2 000€ par an jusqu'en 2020.

Site internet :

Le bureau d'étude "Jour Comme Nuit" va réaliser le nouveau site en collaboration avec Catherine Beau. Le coût de sa réalisation s'élève à environ 1 950€ avec une formation prévue sur l'utilisation du site. L'hébergement s'élève à 3 330€ ht.

Pour info, il n'a pas été possible de récupérer les codes administrateur du site actuel.

Divers :

Un employé communal a demandé si il était possible d'avoir des étrennes.

Médiathèque : Nécessité de créer une convention avec la commune de La Rochefoucauld pour le prêt de 80 livres pour 3 mois.